

Charte du chœur Paris Sciences et Lettres 2022-2023

Le plaisir du chœur est collectif avant d'être individuel, aussi certaines règles doivent être respectées pour assurer dans une bonne ambiance le déroulement harmonieux des concerts.

L'orchestre et chœur est un ensemble amateur mais à sélection exigeante, et un musicien ne peut y participer qu'après une audition devant le chef d'orchestre. En intégrant l'orchestre et chœur Paris Sciences et Lettres, je m'engage à :

- assister à l'ensemble des répétitions qui précèdent le/les concert(s) auxquels je participe*
- être assidu(e) aux répétitions inscrites au planning (pas plus de 2 absences par session, toute absence doit être justifiée, répétition générale obligatoire)*
- travailler mes partitions pendant la semaine*
- contribuer à une bonne ambiance de travail lors des répétitions*
- prévoir une tenue de concert noire*
- participer à la vie associative (promotion des concerts, partage sur les réseaux sociaux, aide ponctuelle pour l'accueil du public, apport de compétences spécifiques...)*
- être réactif par rapport aux mails et appels téléphoniques de la part des responsables de l'orchestre et chœur*

Je soussigné(e),

Le

Droit à l'image et au son

Je soussigné(e) _____ autorise l'association Musique@PSL à enregistrer, reproduire et exploiter mon droit à l'image et au son (photos, captations audiovisuelles) dans le cadre de sa promotion.

Le